Bureau météorologique.

Washington, 9 juin — Indications pour la Louisiane—Temps généralement beau samedi; ondées dans la partie sud; vents légers du nord à nord-ouest.

A la Chambre des Communes.

Presse Associée.

Londres, 9 juin—Pendant que la Chambre des Communes siégeait aujourd'hui en commission plénière pour le vote du budget des affaires étrangères, le contre-amiral Lord Charles Beresford, un conservateur représentant la circonscription de York, a critiqué vivement la politique de «dérive» suivie par le gouvernement en Chine.

Entr'autres choses Lord Beresford a dit que le gouvernement avait déçu le peuple et finalement tué la politique de la «porte ouverte en permettant à la Russie d'intervenir dans une entreprise d'intérêt purement commercial, le chemin de fer de Shanghai-Kwan.

L'amiral a ensuite proposé que les quatre pays les plus intéressés, les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, offrent à la Chine d'organiser son armée, et il a ajouté que si la Grande-Bretagne en prenait l'initiative les Etats-Unis la suivraient sûrement. En outre, il a donné clairement à entendre que le Japon se joindrait à un mouvement de ce genre.

Le très honorable St-John Broderick, secrétaire parlementaire des affaires étrangères, a fait remarquer, dans sa réplique, les difficultés de satisfaire le désir de Lord Beresford de faire assumer par l'Angleterre le contrôle du gouvernement de la Chine. Il a ajouté que, dans son opinion, le Lord se montrait trop enthousiaste en croyant que les Etats-Unis suivraient la Grande-Bretagne dans cette voie.

L'Allemagne, a ajouté M. Broderick, de grands intérêts en Chine, mais elle a des intérêts mille fois plus importants en Europe.

Quant à traiter la vallée du Yang Tse Kiang comme la péninsule de Shan Tung, le gouvernement de Sa Majesté, a dit que le secrétaire parlementaire en terminant, n'est pas préparé à assumer l'immense responsabilité du gouvernement d'un pouce de ce vaste territoire.

Marchés divers.

Paris, 9 juin — La rente trois pour cent est cotée à 102 francs 2 1|2 centimes.

Londres, 9 juin — Consolidés au comptant, 108 7|16; à terme 108 9|16.

Liverpool, 9 juin—Coton spot, bonnes affaires faites; prix fermes.

American middling fair 3 37|16d; good middling 3 21|32d; middling 3 7|16d; low middling 3 1|4d; good ordinary 3 1|16d; ordinary 2 7|8d.

Ventes 15,000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation y compris 13,600 balles coton américain.

Recettes 10,000 balles dont 8,000 coton américain.

Futurs — calmes à l'ouverture avec demande modérée; stable à la clôture.

American middling l. m. c; juin 3.24; juin et juillet 3.24; juillet et aout 3.24; aout et septembre 3.24; septembre et octobre 3.24; octobre et novembre 3.22; novembre et décembre 3.21; décembre et janvier 3.21; janvier et février 321; février et mars 3.22; mars et avril 3.24, avril et mai 323.

New York, 9 juin — Coton spot — stable à la cloture.

Middling uplands 5 7|16; middling Gulf 5 9|16.

Ventes 504 balles.

New York, 9 juin — Futurs stables à la cloture.

Juin 591; juillet 592; août 588; septembre 592; octobre 594; novembre 598; décembre 598; janvier 602; février 605; mars 608; avril 611; mai 615.

AMUSEMENTS.

WEST END.

Sur le programme d'hier soir figuraient un pot-pourri sur les mélodies de Stradella, de Flotow; un autre pot-pourri sur les principaux motifs de Lohengrin, de Wagner; une valse de la "Demoiselle du Téléphone"; plusieurs solos de chant un superbe solo de cornet à piston, et les tours d'adresse extraordinaires sur le trapèze et le bicycle aérien par les Baum. Grand succès sur toute la ligne.

Parc Athlétique.

C'était hier ce que l'on a appelé, ici, la soirée classique au Parc Athlétique. On n'y joue que la musique des grands maîtres allemands.

Nous signalerons parmi les morceaux les plus applaudis, l'ouverture dite "Military," de Mendelshon; la superbe cavatine de Raff et la symphonie "Inachevée" de Schubert.

Miss Sammis s'est fait bruyamment applaudir dans son exécution de la composition de Marcheroni, "For all Eternity."

On voit que le Parc Athlétique ne marche que de succès en succès.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition.

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un régistre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

PROGRAMME.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréata sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.
Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situé dans le Six ème District de cette ville, étant l'ilet No 32 borné par les rues Chesnut, Ferdinand, Broadway et Oliver, mesurant trois cents pieds sur chacune des rues Broadway et Chesnut, et deux cent quarante pieds sur chacune des rues Oliver et Ferdinand.

2° Treize certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le sixième District de cette ville (autrefois Greenville), dans l'ilet No 14, borné par les rues Foucher, Pire, Lowerline (autrefois Upperline) et le fleuve Mississippi (autrefois chemin public) désignés comme lots Nos six à dix-huit tous les deux inclusivement, sur le plan original de Greenville, fait par B. Buisson, daté le 15 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Lowerline et Foucher et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent-vingt pieds de profondeur et façade à la Lowerline. Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Foucher et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine. Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds de profondeur, une partie de laquelle propriété est maintenant dans le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les accroissements, alluvions et droits de bature qui y appartiennent.

3° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans Greenville, dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Foucher, Market, Pine, et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12 et 18 sur le plan original de Greenville et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue North Market sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pine sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Market et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine; le lot No 12 mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout en mesure américaine.

4° Onze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et en dépendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Pine, Elizabeth, Market et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 23, Greenville; Les lots Nos 1 et 14 à 18 inclusivement sont contigus et mesurent cent quatre vingts pieds à la rue North Market ou Broadway sur cent vingt pieds de profondeur; Les lots Nos 9 et 10, mesurant soixante pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds et les lots Nos 11, 12 et 13 sont contigus et mesurent quatre-vingt dix pieds de face à la rue Elizabeth, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Broadway, Ferdinand, Pine et Oliver, désigné par le No 33 sur un plan fait par B. Buisson, voyer, daté le 21 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, d'après lequel ledit ilet mesure trois cents pieds de face à chacune des rues Broadway et Pine et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Ferdinand et Oliver.

6. Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Walnut, Chestnut, Market et Elizabeth, ledit ilet est désigné par le No 21.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans l'ilet No 467 dans le Sixième district de cette ville borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Dryades et St-Denis et lesquels lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Les dits lots sont désignés comme lots Nos 15 et 16 et sont contigus. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues St-Denis et Delachaise.

8° Huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, au trefois Bloomingdale, paroisse Jefferson dans l'ilet No Treize, borné par l'avenue State, les rues Magasin et Constance et la ligne de division de Hurtsville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 d'après un devis fait par George G. Friedrichs, encanteur, annexé à un acte déposé par C. H. Lavillebeuvre, passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 22 novembre 1892, mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles; Le lot No 9 mesurant trente-six pieds neuf pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ils sont contigus; Le lot No 10 mesurant trente et un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; Les lots No 11, 12 et 13 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magasins, sur une profondeur de cent cinquantes pieds entre lignes égales et parallèles et ils sont contigus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. J. Waguespack, avocat pour le plaignant.
19 mai—19 20 26—juin 2 9 16 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 56,957—Division D—A. R. Brousseau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Considérant la pétition ci-dessus, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit A. R. Brousseau, insolvable dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi après avis et annonce le 28e jour de juin 1899, pardevant Frédéric C. Marx, notaire public, en cette ville pour voter sur l'application de décharge du dit insolvable et que ses créanciers soient notifiés conformément à la loi.
Nouvelle Orléans, 24 mai 1899.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—25—juin 8 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situé dans le Six ème District de cette ville, étant l'ilet No 32 borné par les rues Chesnut, Ferdinand, Broadway et Oliver, mesurant trois cents pieds sur chacune des rues Broadway et Chesnut, et deux cent quarante pieds sur chacune des rues Oliver et Ferdinand.

2° Treize certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le sixième District de cette ville (autrefois Greenville), dans l'ilet No 14, borné par les rues Foucher, Pire, Lowerline (autrefois Upperline) et le fleuve Mississippi (autrefois chemin public) désignés comme lots Nos six à dix-huit tous les deux inclusivement, sur le plan original de Greenville, fait par B. Buisson, daté le 15 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Lowerline et Foucher et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent-vingt pieds de profondeur et façade à la Lowerline. Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Foucher et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine. Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds de profondeur, une partie de laquelle propriété est maintenant dans le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les accroissements, alluvions et droits de bature qui y appartiennent.

3° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans Greenville, dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Foucher, Market, Pine, et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12 et 18 sur le plan original de Greenville et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue North Market sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pine sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Market et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine; le lot No 12 mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout en mesure américaine.

4° Onze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et en dépendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Pine, Elizabeth, Market et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 23, Greenville; Les lots Nos 1 et 14 à 18 inclusivement sont contigus et mesurent cent quatre vingts pieds à la rue North Market ou Broadway sur cent vingt pieds de profondeur; Les lots Nos 9 et 10, mesurant soixante pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds et les lots Nos 11, 12 et 13 sont contigus et mesurent quatre-vingt dix pieds de face à la rue Elizabeth, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Broadway, Ferdinand, Pine et Oliver, désigné par le No 33 sur un plan fait par B. Buisson, voyer, daté le 21 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, d'après lequel ledit ilet mesure trois cents pieds de face à chacune des rues Broadway et Pine et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Ferdinand et Oliver.

6. Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Walnut, Chestnut, Market et Elizabeth, ledit ilet est désigné par le No 21.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans l'ilet No 467 dans le Sixième district de cette ville borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Dryades et St-Denis et lesquels lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Les dits lots sont désignés comme lots Nos 15 et 16 et sont contigus. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues St-Denis et Delachaise.

8° Huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, au trefois Bloomingdale, paroisse Jefferson dans l'ilet No Treize, borné par l'avenue State, les rues Magasin et Constance et la ligne de division de Hurtsville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 d'après un devis fait par George G. Friedrichs, encanteur, annexé à un acte déposé par C. H. Lavillebeuvre, passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 22 novembre 1892, mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles; Le lot No 9 mesurant trente-six pieds neuf pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ils sont contigus; Le lot No 10 mesurant trente et un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; Les lots No 11, 12 et 13 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magasins, sur une profondeur de cent cinquantes pieds entre lignes égales et parallèles et ils sont contigus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Théo. Cotonio, avocat pour le plaignant.
2 juin—2 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District,

Connue comme le No 2031 rue Bourbon, entre les rues Villeré et Urquhart.

Peter Johnson, subrogé, vs A. Bossu

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,239—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, formant une partie d'un plus grand morceau de terre désigné par le No 264, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Union, Villeré et Urquhart sur le plan original du nouveau faubourg Marigny, déposé en l'étude de W. Duncan, a ciennement un notaire public de cette ville, lequel lot mesure, en mesure américaine, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bourbon sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart' avocats pour le plaignant
27 mai—27—juin 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Quatrième District,

Formant l'encoignure des rues Philip et Sud Robertson,

Connue comme No 2601 rue Philip.

Emanuel Smith vs Théodore Paderas Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Magnolia et Sud Robertson; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Philip et Sud Robertson, mesurant trente pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Philip; quatre-vingt-quinze pieds onze pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Sud Robertson et quatre-vingt-treize pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et trente pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
27 mai—27—juin 2 9 16 23 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District,

No 918 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Robert Upshur vs Veuve V. Haug.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Dauphine, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Kerlerec sur cent vingt pieds de profondeur, étant la même propriété achetée par elle de Chas Stiegler par acte de J. Hy Forcelle, daté le 15 juin 1866. Reg. C. O. Bk 124, F. 270.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de 4 ilets de terre de valeur dans le Sixième District.

George Denègre vs Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59 215—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains ilets de terre, ensemble avec toutes les améliorations là dessus et tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 11 sur un plan par Buisson, voyer, le 15me jour d'avril 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville d'après lequel l'ilet No 4 est borné par les rues Chestnut, Troisième et Zimple et la ligne de la propriété Foucher; l'ilet No 5 est borné par les rues Chestnut, Zimple, Quatrième et la ligne de la propriété Foucher; l'ilet No 6 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Zimple; l'ilet No 11 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Soniat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. P. Blair & Walter D. Denegre, avocats pour le plaignant.
12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Cinquième District.

Silvestre Biasini vs Guiseppi Guarino

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,191—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 22 juin 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans McDonoghville, rive droite du fleuve Mississippi, maintenant faisant partie du Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 182, borné par les rues Newton, Monroe, Decatur et Franklin, lequel lot de terre est désigné comme lot No 1 et est d'une forme irrégulière et mesurant d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en mesure américaine, soixante trois pieds 11 pouces et trois lignes de face à la rue Monroe, soixante treize pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne du fond, quatre vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Newton, et quatre vingt quatre pieds 11 pouces six lignes sur la ligne qui le divise du lot No deux. Etant la même propriété acquise le 11 septembre 1893 et enregistrée C. O. Bk. 147, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
E. J. Meral, avocat pour le plaignant.
20 mai—20 26—juin 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Terrain et Bâtisses No. 426 rue Carroll, entre les rues Perdido et Poydras.

Le tout connu comme "The Goslett Electrical and Machine Works",

Ensemble avec toutes les machines, outils, stock, ustensiles, et tous les accessoires, dépendances, etc.,

Contenus sur lesdits lieux, etc, d'après inventaire déposé au bureau du Shérif Civil.

Dans l'affaire de Louis Grunewald, Sr, vs The Goslett Electrical and Machine Works, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 59,238—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Poydras, Carondelet et Perdido; ledit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Carroll (commençant à peu près à quatre-vingt dix pieds du coin de la rue Poydras) sur cent vingt pieds huit pouces et trois lignes de profondeur ensemble avec tous les droits acquis sur l'allée commune touchant ledit lot sur le côté le plus près de la rue Poydras, et à l'usage de celle ci. Les bâtisses sur ladite propriété étant désignées par le numéro municipal 426 rue Carroll.

2. La boutique, stock, outils, et tous les accessoires et le matériel actuellement contenus dans l'établissement sus décrit sans aucune réserve ou exception quelle qu'elle soit

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
19 mai—19 26—juin 2 9 16 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Premier District,

Germania Savings Bank of New Orleans vs S. J. Hart et Mme H. H. Hart et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,203.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre vacant ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No un sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer daté le 25 avril 1849, déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire, ledit ilet étant borné par les rues Commune, Clark, Gravier et l'avenue Hagan, et étant maintenant désigné par le No 690 sur le nouveau plan de la ville.

2° Toute cette certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les améliorations